



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE SCOTCH BONNET



Réserve nationale de faune de l'Île Scotch Bonnet

Pourquoi la réserve de l'Île Scotch Bonnet est-elle si particulière?

Un petit îlot de conservation éloigné dans la vaste étendue du lac Ontario, la Réserve nationale de faune (RNF) de l'Île Scotch Bonnet, d'une superficie d'un hectare, a été établie en 1979 pour protéger l'habitat de nidification d'oiseaux aquatiques coloniaux et pour en faire un site de recherche. Les affleurements calcaires et le désert pierreux de l'île ainsi que son isolement en font un site idéal pour les centaines de Goélands argentés et de Cormorans à aigrettes qui s'y reproduisent ou s'y reposent durant l'été. La RNF de l'Île Scotch Bonnet

- est une des plus petites RNF du Canada;
- abrite l'une des colonies les plus importantes de **Goélands argentés** dans les eaux canadiennes du lac Ontario;
- constitue une aire de repos pour les oiseaux migrants, surtout la sauvagine et les oiseaux

de rivage, durant la migration printanière et automnale;

- fait partie d'une étude à long terme portant sur les produits chimiques toxiques persistants et la réussite de la reproduction des populations d'oiseaux aquatiques coloniaux dans la partie canadienne des Grands Lacs, coordonnée par Environnement Canada.

Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrants, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*

et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrants (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants* et procurent un refuge aux oiseaux migrants dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve de l'Île Scotch Bonnet?

L'accès public à l'Île Scotch Bonnet est interdit afin de protéger des perturbations les oiseaux aquatiques nichant en colonie et d'autres animaux. Des permis sont nécessaires pour y faire une visite ainsi que pour y effectuer de la recherche, des inventaires et de la surveillance. Les permis doivent être obtenus auprès du Service canadien de la faune. Pour une liste complète des RNF, y compris celles que vous pouvez visiter, veuillez consulter notre site Web.



Goélands argentés



Goéland argenté adulte avec oisillon

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada
Service canadien de la faune – Ontario
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est l'Île Scotch Bonnet?

